MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-03-2026
Dossier complet le : 27-03-2026
N° d'enregistrement : 015917/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrieres agrivoltaiques sur des parcelles agricoles privees de la commune d'Etouvans (25260) dans le Doubs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: CENTRALE PV D'ETOUVANS FOIGEROT

Raison sociale: CENTRALE PV D'ETOUVANS FOIGEROT

N° SIRET: 99539023400012

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CACIO

Prénom(s): Antoine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'ombrieres agrivoltaiques sur elevage sur la commune d'Etouvans dans le departement du Doubs. Le projet s'implantera sur une surface cloturee de 18,9 ha, repartie sur deux zones, pour une surface continue de panneaux de 6,7 ha, et une puissance installee de 5,8 MWc. Une technologie d'ombrieres de type trackers permettra d'optimiser la production electrique grace a un suivi de la course du soleil et de creer des zones d'ombrage pour les bovins paturant sur site. Il sera compose de : - 178 ombrieres photovoltaiques a axe rotatif orientees dans un axe Nord-Sud, la hauteur maximale sera de 5,2 m ; - 1 poste de livraison et de transformation; - 1 poste de transformation ; - 2 citernes incendies de 60 m3 - de reseaux secs enfouis et hors sols ; - d'une piste d'exploitation qui desservira les differentes rangees de tables photovoltaiques ; - d'une enceinte cloturee composee d'un portail.

4.2 Objectifs du projet

Le projet sera installe sur des parcelles agricoles dediee a l'elevage bovin, ce qui permettra : - une amelioration du potentiel et de l'impact agronomiques : amelioration de la pousse d'herbe en periode estivale et de la qualite des fourrages ; - une adaptation au changement climatique : adaptation du systeme fourrager aux conditions climatiques - une protection contre les aleas ; - une amelioration du bien-etre animal en periode de forte chaleur (ombrage). Par ailleurs, la construction d'ombrieres agrivoltaiques permet la production d'electricite bas-carbone. Toute la production sera injectee sur le reseau de distribution electrique. Cette installation permettra de contribuer a l'atteinte des objectifs de decarbonation fixes par le gouvernement francais. La production previsionnelle de la centrale est d'environ 7.60 GWh par an, soit l'equivalent de la consommation electrique de 3875 personnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux dureront 8 a 12 mois et comprendront les phases suivantes : - Preparation du site : sondages et etudes geotechniques - Organisation "physique" : creation des tranchees de raccordement electrique, pose des fourreaux, mise en place de la cloture et du portail, realisation des ancrages, montage des structures et panneaux photovoltaiques; - Organisation "electrique" : installation des equipements electriques, installation des cables dans les fourreaux, raccordement interne des equipements electriques, raccordement sur le poste de livraison eolien existant, mise en service et nettoyage du site. Les decaissements seront limites a la creation d'un fond de fouille pour les postes de livraison et de transformation ainsi que pour les citernes incendies et les pistes. Un espacement entre les panneaux de 2cm permettra a l'eau de pluie de s'ecouler sous les ombrieres photovoltaiques. L'ecoulement des eaux pluviales ne sera en consequence pas modifie sur le site. Les onduleurs seront directement fixes sous les tables des modules solaires. Les panneaux solaires sont raccordes entre eux via des cables electriques qui cheminent sous les modules ou le long des profiles des structures. Le reste des cables sera protege dans des fourreaux enterres dans le sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les interventions seront limitees principalement a des operations de maintenance legeres : visite annuelle pour une inspection visuelle des installations, changement du materiel en cas de panne, nettoyage des panneaux, entretien de la vegetation (haies, refus de pature, ...). Le nettoyage des panneaux solaires sera realise a l'aide d'un jet d'eau sans detergent, a partir d'une citerne tractee qui circulera entre les rangees. En fin d'exploitation (duree d'exploitation de 30 ans, avec la possibilite de proroger pour une periode de 10 ans), l'installation sera demantelee, les panneaux solaires seront recuperes et recycles selon la reglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance de l'installation photovoltaique Surface cloturee Superficie des tables projetee au sol Emprise au sol des locaux techniques Dimension d'une ombriere (Lxl) ; hauteur point bas; ecartement inter-rangee	(5.8, MWc) (18.9, ha) (2.5, ha) (24 (PDL) et 8 (PTR), m²) (30x4,8 ; 1,1 a 2,5 ; 12, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Etouvans

Code postal : 25260 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 06°42'51"E ° ' " Lat. : 47°27'51"N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune d'Etouvans releve du Reglement National d'Urbanisme, qui autorise les installations compatibles avec l'exercice d'une activite agricole (articles L.111-3 et L.111-4 du

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet se situe en dehors des ZNIEFF. Aucune ZNIEFF de type II se situe a moins de 5 km de la zone de projet, et la ZNIEFF de type I la plus proche est a 4,7 km a vol d'oiseau a l'est, il s'agit de la "Cote de Champvermol"
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'arrete de protection de biotope le plus proche est a 3,4 km au nord, "Corniches calcaires du departement du Doubs" (FR3800749)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Au plus proche, l'autoroute A36, figurant dans la carte des bruits strategiques du Doubs, se situe a environ 580 m de la ZIP.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le monument historique le plus proche est a 4,2 km a vol d'oiseau au nord-est sur la commune de Voujeaucourt, il s'agit du temple de Voujeaucourt.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Un diagnostic zone humide a ete realise sur la zone de projet. Les criteres pedologiques et floristiques n'ont pas mis en evidence une zone humide sur la zone de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune est concernee par un plan de prevention des risques naturels de type Inondation nomme PPRi du Doubs et de l'Allan. Il ne concerne pas la zone de projet, uniquement le Doubs situe a plus de 2 km de la zone de
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRN a ete approuve sur la commune en 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Une ancienne decharge figure a proximite du projet a l'est, son activite est terminee. Elle n'est pas concernee par le projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Deux captages d'eau potable sont a moins de 2 km et dont le perimetre de protection le plus proche (PPR) se situe a 800 m du projet : Captage AEP de Vaux sur la commune de Colombier-Fontaine Captage AEP de Vuillepres sur la commune de Mathay
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit le plus proche est sur la commune de Mandeure, a 4,6 km a vol d'oiseau a l'est de la zone de projet. Il s'agit du site antique de Mandeure.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est a 4,8 km a l'est, il s'agit d'une ZSC et ZPS "Cote de Champvermol"
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classe le plus proche est a 5 km, il s'agit du theatre de Mandeure.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de prelevement en eau, que ce soit en phase de construction ou en phase d'exploitation de la centrale.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet ne modifiera pas les conditions d'ecoulement et d'infiltration des eaux. Les eaux pluviales continueront a s'infiltrer naturellement dans les sols en place de la parcelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne prevoit pas l'excavation de materiaux sur le site. Les sols excaves issus des tranchees eventuelles seront reemployes pour combler ces dernieres.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux. Toutefois, il se peut que des graviers soient apportes pour la realisation des pistes et des plateformes accueillant les locaux techniques
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Il n'est pas prevu d'impacts sur les captages presents aux alentours du projet. Le projet ne prevoit pas d'amenagement particulier pouvant constituer une voie d'infiltration. Par ailleurs, le projet ne necessite pas de raccordement au reseau AEP, ni d'assainissement. Le projet prevoit la mise en place en phase de chantier d'une bonne application des moyens a mettre en oeuvre pour
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet a ete concu afin d'eviter les secteurs a plus forts enjeux (boisements, haies, fourres). De plus, la conception a ete reflechie de maniere a maintenir la fonctionnalite du site pour la faune. Le couvert vegetal sera conserve, avec le maintien de l'exploitation actuelle du site. Des mesures d'evitement et de reduction ont ete mises en oeuvre afin de limiter les risques de
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a plus de 4 km du projet. Compte tenu de cette distance, le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidences sur ces sites. Par ailleurs, les mesures environnementales prevues permettent de limiter les effets sur la faune et la flore et contribuent a eviter tout impact, direct ou indirect, sur les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet respecte les modalites du decret n°2023-1408 du 29/12/2023 et les caracteristiques techniques de l'arrete du 29/12/2023. En consequence, il n'est pas pris en compte dans le calcul de la consommation d'ENAF. Par ailleurs, les milieux forestiers sont integralement evites. Concernant les espaces naturels et agricoles, le projet a ete concu pour maintenir l'exploitation agricole du
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le site est concerne par un alea retrait-gonflement des argiles modere et un alea sismique modere egalement. Les etudes geotechniques permettront de preciser les mesures d'evitement ou de reduction a mettre en place pour gerer les risques d'alea retrait-gonflement des argiles et sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire et n'est pas concerne par un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Le projet ne devrait generer aucun changement au trafic actuel dans le secteur, sauf lors de la phase travaux, avec la circulation de vehicules et d'engins de chantier de maniere ponctuelle et en periode diurne uniquement. En phase exploitation, la circulation se limitera a un vehicule leger tres ponctuellement pour des operations d'entretien et de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les operations de travaux pourront potentiellement causer des nuisances sonores, mais cela restera ponctuel et uniquement en periode diurne. Elles seront imperceptibles par les secteurs habites
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par des nuisances sonores notables.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas d'odeur particuliere.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Il n'y aura pas d'operations lourdes de terrassement ou de demolition, ainsi les riverains ne ressentiront aucune vibration. En phase d'exploitation, la centrale ne sera pas source de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les travaux auront lieu en periode diurne, sans necessiter d'eclairage. En phase d'exploitation, la centrale solaire ne sera pas eclairee la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En phase travaux, les emissions dans l'air (gaz d'echappement, envol de poussieres) seront liees au trafic des engins et vehicules de chantier. En phase d'exploitation, les rejets seront limites aux deplacements ponctuels de maintenance et aux activites agricoles courantes. Le projet contribuant a la decarbonation de la production d'energie, l'impact sur la qualite de l'air est globalement positif
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas d'effluent, ni en phase travaux ni en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Le projet produira certains dechets inertes et non dangereux lors de la phase travaux et de demantelement. Les dechets produits seront des dechets industriels banals, et ils seront collectes, tries et evacues en filiere agreee.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet est situe a plus de 3 km de tout element patrimonial. Compte tenu de cet eloignement et des masques visuels constitues par les massifs boises environnants, il ne sera pas visible depuis les elements du patrimoine. Dans ces conditions, l'impact du projet sur le patrimoine et le paysage est juge nul. Il se cantonnera a la voirie adjacente aux terrains du projet. Un renforcement de la vegetation sera mise en place pour
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'usage du sol ne sera pas modifie : le site conservera une vocation agricole. L'activite agricole actuelle sera maintenue, avec une synergie possible avec la production photovoltaique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans un secteur deja marque par le parc eolien des Trois Cantons (6 eoliennes, mis en service en 2023). Deux projets ont egalement ete retenus pour l'analyse des effets cumules : une centrale photovoltaique a Colombier-Fontaine (projet autorise) et une centrale hydroelectrique a Voujeaucourt (toutes deux ayant fait l'objet d'une etude d'impact). L'evaluation des effets cumules est proposee dans la note environnementale annexee.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prevues reposent d'abord sur l'evitement des secteurs a enjeux (choix d'implantation, evitement de la flore patrimoniale, recul vis-a-vis des lisieres/boisements, limitation des perturbations nocturnes), puis sur la reduction des impacts via un calendrier de travaux adapte, un cloturage permeable pour la faune, le balisage et la mise en defens des zones sensibles, un suivi ecologique de chantier, la gestion des especes exotiques envahissantes et le maintien d'espaces ouverts entre rangees de panneaux. En parallele, pour le milieu humain et physique, des mesures en phase chantier encadrent les risques eau/sol (prevention et gestion des pollutions accidentelles, audits), l'alea retrait-gonflement, les nuisances sonores, et les reseaux (materialisation/zone d'exclusion, aspiration). L'ensemble de ces mesures est detaille et justifie dans la note environnementale annexee.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet a identifie les enjeux et contraintes du site et les a integres a la conception afin de proposer un projet coherent avec les objectifs de developpement durable. Apres application des mesures d'evitement et de reduction, aucun impact residuel notable ou significatif n'est attendu. En conclusion, au regard de l'analyse menee et des mesures prevues, l'auto-evaluation conduit a considerer que le projet de centrale agrivoltaique d'Etouvans peut etre dispense d'etude d'impact. Pour le detail des justifications, hypotheses et mesures associees (evitement/reduction, modalites chantier et exploitation), se referer a la note environnementale, qui presente de maniere exhaustive cette auto-evaluation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CACIO

Prénom Antoine

Qualité du signataire Directeur General

À Fontain

Fait le 27-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)